



Département du Haut-Rhin

**Nombre des membres
du Conseil Municipal**
élus :
19

Conseillers en fonction :

19

Conseillers présents :

18

Conseiller absent :

1

Procès-Verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du jeudi 11 juin 2020

L'an deux mil vingt, le jeudi onze juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Fellingering s'est réuni en session ordinaire dans la salle des séances, sous la présidence de Madame Nadine SPETZ, Maire, après convocation légale du cinq juin deux mil vingt.

Présents : Madame Nadine SPETZ, Maire, Monsieur Claude SCHOEFFEL, Madame Doris JAEGGY, Monsieur Frédéric GRUNENWALD, Adjoint, Mesdames Nadia BRUNN, Peggy DOPPLER, Messieurs Erick FISCHER, Aurélien FLUHR, Mesdames Cosmina HOFFER, Marie-France LUTHRINGER, Arlette LUTTENBACHER, Monsieur Daniel MOSER, Madame Virginie QUIRIN, Messieurs Olivier SARDINI, Franck SCHUBERT, Jean-Jacques SITTER, Roger SPERISSEN, Madame Cécile STEMPFEL, conseillers municipaux.

Absente excusée : Madame Esther SZTAJNERT, conseillère municipale, **procuration donnée à Madame Nadine SPETZ.**

Présents : 18

Pouvoir : 1

Votants : 19

Absence d'auditeur.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
2. Décisions prises par le Maire au titre de ses délégations en vertu de l'article L2122-22 du CGCT
3. Fixation des indemnités allouées aux adjoints dans le cadre de leurs délégations de fonctions
4. Travaux d'amélioration pastorale : validation du projet et du plan de financement
5. Signature d'une concession de captage de sources au profit de la ferme-auberge du Treh
6. Constitution de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)
7. Election d'une Commission d'Appel d'Offres à caractère permanent
8. Constitution de la Commission Communale Consultative de la Chasse (4C)
9. Organisation du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)
10. Désignation de délégués auprès de l'Association des Communes Forestières
11. Désignation de délégués auprès du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges
12. Désignation de délégués auprès du Comité Consultatif de la Réserve Naturelle du Grand Ventron
13. Désignation de délégués auprès du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin
14. Désignation de délégués auprès du Syndicat Mixte des Gardes-Champêtres Intercommunaux (Brigade Verte)
15. Désignation de délégués auprès du Syndicat Mixte de la Thur Amont
16. Désignation de délégués auprès de DOMIAL
17. Désignation d'un délégué auprès de l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR)
18. Désignation de délégués auprès du Comité de Jumelage de Donville-les-Bains

19. Désignation d'un délégué auprès de l'Association pour le Rayonnement de l'Orgue et de l'Eglise de Fellingring (AROSA)
20. Désignation d'un délégué auprès du Conseil de Fabrique de Fellingring
21. Désignation d'un référent climat auprès du Pays Thur Doller
22. Désignation d'un correspondant « défense »
23. Désignation de référents auprès de la commission décoration du village
24. Divers et communication

AL/CD/MK

Le quorum étant atteint, Madame le Maire ouvre la séance à 20h et rappelle la procuration donnée.

N° 1. DESIGNATION D'UN(E) SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Nadia BRUNN, conseillère municipale est, à l'unanimité des membres présents et représentés, désignée comme secrétaire de séance et est assistée de Madame Charline DEON, secrétaire générale.

N° 2. DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE AU TITRE DE SES DELEGATIONS EN VERTU DE L'ARTICLE L2122-22 DU CGCT

Les membres du conseil municipal prennent connaissance des décisions du maire qui sont annexées au présent procès-verbal.

DELIB N°2020/28

N° 3. FIXATION DES INDEMNITES ALLOUEES AUX ADJOINTS DANS LE CADRE DE LEURS DELEGATIONS DE FONCTIONS

Dans le cadre de ses fonctions, le Maire a donné délégations de fonctions à ses trois Adjoints. Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les Adjoints en charge d'une ou plusieurs délégations peuvent se voir verser des indemnités. Ces indemnités sont obligatoirement fixées par délibération du Conseil Municipal, dans la limite de l'enveloppe globale inscrite au budget.

Suite à une demande d'un Conseiller Municipal, Madame le Maire précise que les taux d'indemnités pourront être revus ultérieurement, dès lors que le montant total des indemnités du Maire et des Adjoints respecte l'enveloppe inscrite au budget.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants,
Vu les arrêtés municipaux du 29 mai 2020 portant délégation de fonctions aux trois Adjoints au Maire,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux Adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Un vote a lieu à main levée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal (16 voix pour dont 1 procuration, 3 abstentions) :

- DECIDE** de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoints au Maire à 16.5% de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique ;
- DIT** que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice brut terminal de la fonction publique ;
- PRECISE** que les indemnités seront versées à partir de la date d'exécution des arrêtés municipaux portant délégation de fonctions aux Adjoints au Maire, soit le 29 mai 2020.

ANNEXE

Tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées au Maire et aux Adjoint

Fonctions	Noms, prénoms	Taux appliqués
MAIRE	SPETZ Nadine	43%
1 ^{er} ADJOINT	SCHOEFFEL Claude	16.5%
2 ^{ème} ADJOINT	JAEGGY Doris	16.5%
3 ^{ème} ADJOINT	GRUNENWALD Frédéric	16.5%

DELIB N°2020/29

N° 4. TRAVAUX D'AMELIORATION PASTORALE : VALIDATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT

Madame le Maire et Monsieur Claude SCHOEFFEL, Adjoint délégué présentent le projet d'amélioration pastorale concernant le secteur du Talhorn. Monsieur Claude SCHOEFFEL explique que ce dossier comprend plusieurs travaux :

- + Terrassement mécanique ;
- + Semis et épandage de chaux ;
- + Pose d'une clôture 5 fils.

Afin de mener à bien ce dossier, deux subventions peuvent être perçues dans le cadre de la convention interrégionale « Massif des Vosges » :

- + 40% au titre des crédits du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) ;
- + 40% au titre du GERPLAN (subvention du Département) : 40 % ;
- + 20% restent à la charge de la commune.

S'agissant d'un sujet le concernant, Monsieur Claude SCHOEFFEL quitte la salle avant que le Conseil Municipal procède au vote.

Un débat a lieu :

-Monsieur Erick FISCHER se demande si ce type de dossier ne représente pas un risque de conflit d'intérêt et si d'autres demandes ne risquent pas d'être présentées à la commune. Madame le Maire précise que ce secteur comprend des parcelles communales, ce qui explique le reste à charge pour la commune. Madame Doris JAEGGY, Adjointe au Maire déléguée, ajoute que ces demandes mettent du temps à être formalisées et qu'elles ne peuvent pas être déposées par tout le monde ;

-Monsieur Franck SCHUBERT souhaite savoir si ce dossier était prévu au budget 2020 voté par l'ancien Conseil Municipal car selon lui, ce n'est pas le cas. Madame le Maire confirme que ce dossier n'est pas prévu directement au budget 2020 ; il faudra effectuer un transfert de crédits. Monsieur SCHUBERT se demande s'il n'y a pas un risque de voir d'autres dossiers d'amélioration pastorale se présenter ; au vu des dépenses d'investissement déjà engagées, il sera peut-être difficile pour la commune d'assumer d'autres dépenses de ce genre. Suite à cela, Monsieur Frédéric GRUNENWALD, Adjoint au Maire délégué, précise que les dossiers d'amélioration pastorale et les subventions correspondantes existent depuis plusieurs décennies ; cependant, les crédits seront revus par l'Etat dès l'année prochaine et le taux de subvention ne sera peut-être plus si intéressant. Il s'agit donc d'une belle opportunité ;

-Monsieur Olivier SARDINI ajoute qu'il s'agit d'un dossier très important pour la zone haute et qu'il serait dommage de ne pas profiter de cette occasion.

Après débat, le Conseil Municipal adopte la délibération suivante :

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de travaux d'amélioration pastorale concernant le secteur suivant, élaboré par la commune avec le conseil technique de la Chambre d'Agriculture et du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges et en concertation avec Messieurs SCHOEFFEL Claude et PIERREL Florent du Gaec SCHOEFFEL-PIERREL, exploitant agricole locataire :

lieu(x)-dit(s)	n° section(s)	n° parcelle(s)
Talhorn	15	281

Il est proposé au Conseil Municipal d'assurer la maîtrise d'ouvrage de ces travaux s'élevant à :

35 707.30 € H.T.

41 669.48 € T.T.C.

Ce projet peut bénéficier d'un montant de subvention de 80 % du montant prévisionnel H.T. de travaux dans le cadre de la convention interrégionale « Massif des Vosges » (crédits Etat du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire – FNADT) et d'un soutien spécifique du Département pour les communes engagées dans un GERPLAN.

Après débats, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

-APPROUVE le projet présenté ;

-DECIDE d'en assurer la maîtrise d'ouvrage et le financement selon le plan de financement prévisionnel suivant :

* subventions dans le cadre de la convention interrégionale « Massif des Vosges » :

 crédits du F.N.A.D.T. : 40 %,

 subvention du Département au titre du GERPLAN : 40 %

* autofinancement de la commune : 20 % du montant prévisionnel HT + TVA.

-SOLLICITE les subventions ci-dessus s'élevant à 80 % du montant prévisionnel HT de ce projet, la commune bénéficiant par ailleurs de la récupération de la TVA relative à ces travaux ;

-AUTORISE, le cas échéant, le Maire à solliciter une autorisation de défrichement pour tout ou partie du secteur concerné et à signer les documents s'y rapportant.

-AUTORISE le Maire à signer le contrat de prestation établi par la Chambre de l'Agriculture d'Alsace pour un montant de 333.60 euros TTC.

Monsieur Claude SCHOEFFEL, Adjoint délégué, n'a pas pris part au vote.

DELIB N°2020/30

N° 5. SIGNATURE D'UNE CONCESSION DE CAPTAGE DE SOURCES AU PROFIT DE LA FERME AUBERGE DU TREH

Après exposé de Madame le Maire et de Monsieur Claude SCHOEFFEL, Adjoint au Maire délégué,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

-VALIDE la conclusion d'une concession précaire et révocable pour le captage de 3 sources, entre la commune de Fellingring et la Ferme-Auberge du Treh, représentée par Monsieur Mathieu DEYBACH afin d'alimenter l'exploitation agricole située sur le ban communal de Fellingring (section 4/1, parcelle 88) ;

-PRECISE que la concession est établie pour une durée de 9 ans, du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2029 ;

-AUTORISE le Maire à signer ladite concession et tout autre document y afférent.

Monsieur Claude SCHOEFFEL, précise que le concessionnaire s'engage à maintenir les ouvrages et équipements en état et à les réparer si nécessaire.

DELIB N°2020/31

N° 6. CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

L'article 1650 du Code Général des Impôts précise que la durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) est la même que celle du mandat du Conseil Municipal et que de nouveaux commissaires doivent être nommés dans les deux mois qui suivent le renouvellement des Conseils Municipaux.

Après avoir pris connaissance des instructions de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), le Conseil Municipal propose, pour la constitution de ladite commission, les 24 personnes suivantes, conformément aux dispositions propres aux communes de moins de 2 000 habitants (16 voix pour dont 1 procuration, 3 abstentions) :

Monsieur SCHOEFFEL Claude 84 chemin du Rammersbach	Madame JUPILLE née GRADOUX Laurence 1 chemin du Stuckelrain
Madame JAEGGY née WEHRLLEN Doris 31 rue du Moulin	Madame KOEHL née HERTZOG Colette 81 Grand'Rue
Monsieur GRUNENWALD Frédéric 48 chemin du Rammersbach	Monsieur LUTHRINGER Jean-Luc 55 Grand'Rue
Monsieur FISCHER Erick 9 rue de la Chapelle	Monsieur MARBACHER Guy 45 Grand'Rue
Madame HOFFER née HERTIOAGA Cosmina 8 chemin du Rammersbach	Monsieur NILLY Hubert 24 rue de la Corderie
Monsieur SITTER Jean-Jacques 14 rue des Saules	Monsieur PITROSKY Eric 38 rue du Sée
Monsieur AMREIN Jean-Claude 4 chemin du Talhorn	Monsieur ROYER Patrick 24 chemin du Stuckelrain
Madame BINDER née ROECKEL Michèle 20 rue du Moulin	Monsieur SITCHEVOY Dominique 7 rue des Champs
Monsieur FLIELLER Bertrand 8 rue des Saules	Monsieur SOUR Sylvain 20 chemin du Talhorn
Monsieur GOLFIER Guy 7 rue de l'Usine	Madame SCHMIDT née MURA Véronique 5 chemin du Schliffels
Monsieur HEITZ François 10 chemin du Stuckelrain	Monsieur SCHNEBELEN Louis 16 rue des Pierres
Monsieur HERRGOTT Guy 13 rue des Ecoles	Monsieur WIEDER Julien 7 rue des Kelmmatten

Madame le Maire précise toutefois que parmi ces 24 personnes, 12 seront définitivement désignées par les services de la DGFIP pour constituer la CCID.

DELIB N°2020/32

N° 7. ELECTION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES A CARACTERE PERMANENT (CAO)

Suite à une demande de Madame le Maire, Madame Charline DEON, secrétaire générale de la commune, précise que cette commission est la seule à être obligatoire selon le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). La commission est sollicitée dans le cadre de marchés publics dits formalisés ; il s'agit des marchés publics qui dépassent des montants déterminés par la loi :

- ✚ à partir de 214 000 € HT pour les marchés de fourniture et de services ;
- ✚ à partir de 5 350 000 € pour les marchés de travaux.

La CAO peut être convoquée dans le cadre d'autre procédure de marché public.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L1414-2 et L1411-5 ;

Vu le code de la commande publique ;

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

Considérant que cette commission est composée de 3 membres du Conseil Municipal élus par le Conseil Municipal à la représentation au plus fort reste ;

Une seule liste comprenant les noms suivants est présentée :

Candidats délégués titulaires :

- ✚ Madame Esther SZTAJNERT ;
- ✚ Monsieur Frédéric GRUNENWALD ;
- ✚ Monsieur Jean-Jacques SITTER ;

Candidats délégués suppléants :

- ✚ Monsieur Daniel MOSER ;
- ✚ Monsieur Claude SCHOEFFEL ;
- ✚ Madame Arlette LUTTENBACHER ;

Après accord unanime du Conseil Municipal, le vote a lieu à main levée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

-NOMME les Conseillers Municipaux suivants en tant que délégués titulaires de la commission d'appel d'offres :

- ✚ Madame Esther SZTAJNERT ;
- ✚ Monsieur Frédéric GRUNENWALD ;
- ✚ Monsieur Jean-Jacques SITTER ;

-NOMME les Conseillers Municipaux suivants en tant que délégués suppléants de la commission d'appel d'offres :

- ✚ Monsieur Daniel MOSER ;
- ✚ Monsieur Claude SCHOEFFEL ;
- ✚ Madame Arlette LUTTENBACHER ;

-PRECISE que le Maire est Président de droit de la présente commission.

DELIB N°2020/33

N° 8. CONSTITUTION DE LA COMMISSION COMMUNALE CONSULTATIVE DE LA CHASSE (4C)

Monsieur Claude SCHOEFFEL, Adjoint au Maire délégué, explique que cette commission est obligatoirement convoquée dans les 15 jours qui suivent la fermeture de la saison de la chasse. Elle réunit plusieurs acteurs, en plus de la commune : l'Office National des Forêts (ONF), l'Etat par le biais de la Direction Départementale des Territoires (DDT), la Fédération Départementale des Chasseurs, les adjudicataires des lots de chasse....

Elle est chargée de faire le bilan de la saison de chasse qui vient de s'achever et participe à l'élaboration des plans de chasse pour la saison suivante ; ces plans sont par la suite validés par arrêté du Préfet.

Monsieur SCHOEFFEL précise que cette année, la 4C n'a pas pu se réunir ; par conséquent, les plans de chasse de l'année dernière ont été automatiquement reconduits. Cependant, les communes ont pu demander une révision des plans de chasse auprès de la Fédération Départementale des

Chasseurs ; la commune de Fellingering a fait cette demande uniquement pour le lot n°2 et le courrier a bien été reçu par la Fédération.

Il précise également que cette commission représente un rôle important au vu des enjeux actuels : dégâts dans les prairies, les forêts, sédentarisation du gibier.

Suite à plusieurs questions des Conseillers Municipaux, des explications sont apportées par Monsieur Erick FISCHER. Ce dernier explique notamment que des comptages du gibier ont lieu depuis plusieurs années durant le mois d'avril ; cette année cependant, le comptage n'a pas pu se faire.

Après exposé de Monsieur Claude SCHOEFFEL, Adjoint délégué,

Après débats,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

-DESIGNE les Conseillers municipaux suivants en tant que membres de la commission communale consultative de la chasse :

- ✚ Madame Nadine SPETZ, Maire, Présidente de ladite commission ;
- ✚ Monsieur Claude SCHOEFFEL, Adjoint délégué ;
- ✚ Monsieur Erick FISCHER ;
- ✚ Monsieur Aurélien FLUHR ;
- ✚ Monsieur Franck SCHUBERT.

-PRECISE que les conseillères municipales suivantes seront associées à ladite commission, sans voix délibérative :

- ✚ Madame Cécile STEMPEL ;
- ✚ Madame Esther SZTAJNERT.

N° 9. ORGANISATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES (CMJ)

Madame le Maire demande à Monsieur Franck SCHUBERT d'expliquer le principe du CMJ étant donné qu'il a été référent auprès de la précédente assemblée. Il précise que le CMJ a été installé pour la première fois en 2017, qu'il est désigné pour une période de deux ans et qu'il est constitué d'élèves de CM1 et de CM2. Il a un rôle éducatif important car il permet aux élèves de se responsabiliser et de participer à des projets concrets. Le mandat 2017-2019 a été marqué par les projets suivants : réalisation et inauguration du coin nature dans le potager de l'école, inauguration de deux espaces sans tabac (devant l'école et sur la place Germaine Sac), participation aux journées citoyennes. Les membres du CMJ sont également invités lors des cérémonies officielles. 5 référents du Conseil Municipal étaient précédemment chargés de suivre les actions du CMJ.

Le dernier CMJ a été installé en juin 2019. Il est donc important que la nouvelle équipe municipale accompagne le CMJ pour les années à venir.

Le Conseil Municipal, désigne, à l'unanimité des membres présents et représentés, les référents suivants :

- ✚ Madame Marie-France LUTHRINGER ;
- ✚ Madame Virginie QUIRIN ;
- ✚ Madame Peggy DOPPLER ;
- ✚ Madame Nadia BRUNN ;
- ✚ Monsieur Roger SPERISSEN.

N° 10. DESIGNATION DE DEUX DELEGUES AUPRES DE L'ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIERES

La Fédération nationale des communes forestières, qui regroupe plus de 6 000 adhérents, rassemble tous les niveaux de collectivités propriétaires de forêts ou biens concernées par la valorisation des forêts de leur territoire.

Depuis 1933, l'association porte des valeurs partagées par les élus forestiers : la gestion durable et multifonctionnelle des forêts publiques, le rôle central des élus dans la politique forestière territoriale, une vision de l'espace forestier comme atout du développement local.

Madame le Maire fait appel aux candidatures.

Messieurs Claude SCHOEFFEL et Olivier SARDINI se proposent respectivement en qualité de délégué titulaire et délégué suppléant.

Aucune autre candidature n'est enregistrée.

Le Conseil Municipal procède au vote à scrutin secret.

Enveloppes dans l'urne : 18 dont 1 procuration ;
1 abstention.

Après délibération, le Conseil Municipal :

-DESIGNE, auprès de l'Association des Communes Forestières :

- ✚ Monsieur Claude SCHOEFFEL en qualité de délégué titulaire à 18 voix dont 1 procuration ;
- ✚ Monsieur Olivier SARDINI en qualité de délégué suppléant à 18 voix dont 1 procuration.

DELIB N°2020/35

N° 11. DESIGNATION DE DEUX DELEGUES AUPRES DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES

Créé en 1989, le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges regroupe 197 communes réparties sur deux régions (Grand Est et Bourgogne Franche-Comté) et quatre départements (Vosges, Haut-Rhin, Territoire de Belfort et Haute-Saône).

Le Parc, géré par un syndicat mixte, s'organise autour d'un projet de territoire, « la charte », qui vise à assurer durablement la protection, la valorisation et le développement harmonieux de son territoire. Si le Parc est connu pour sa préservation des patrimoines, il contribue aussi au dynamisme économique de ce territoire de moyenne montagne. Pour y parvenir, son projet s'appuie sur le soutien à l'agriculture de montagne, la transmission des savoir-faire et la promotion des produits locaux. Le développement d'un urbanisme rural de qualité, l'accueil des visiteurs ou encore l'information et la sensibilisation des publics figurent aussi parmi ses actions.

Les élections municipales de mars 2020 entraînent le renouvellement des délégués des communes au Syndicat Mixte du Parc. En tant que membre du Syndicat Mixte du Parc, la commune de Fellingring bénéficie d'un siège pour un élu du Conseil Municipal.

Relais essentiel entre la Commune et le Parc, l'élu(e) délégué(e) de la Commune au Parc :

- ✚ Reçoit régulièrement des informations et des invitations du Parc sur les actions et les manifestations pour en informer son Conseil Municipal et les habitants ;
- ✚ Est invité à participer à l'Assemblée annuelle, aux commissions thématiques, aux comités de pilotage sur des sujets qui intéressent sa commune ;

- ✚ Peut se présenter à l'élection du Comité et du Bureau Syndical du Parc, organes exécutifs du Syndicat mixte ;
- ✚ Peut être le relais de la Commune pour solliciter des conseils des techniciens du Parc sur des projets en lien avec la charte du Parc

Madame le Maire fait appel aux candidatures.

Messieurs Claude SCHOEFFEL et Erick FISCHER se proposent respectivement en qualité de délégué titulaire et délégué suppléant.

Aucune autre candidature n'est enregistrée.

Le Conseil Municipal procède au vote à scrutin secret.

Enveloppes dans l'urne : 18 dont 1 procuration ;
1 abstention.

Après délibération, le Conseil Municipal :

-DESIGNE, auprès du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges :

- ✚ Monsieur Claude SCHOEFFEL en qualité de délégué titulaire à 17 voix (17 voix pour dont 1 procuration, 1 abstention, 1 vote blanc) ;
- ✚ Monsieur Erick FISCHER en qualité de délégué suppléant à 17 voix (17 voix pour dont 1 procuration, 1 abstention, 1 vote blanc).

DELIB N°2020/36

N° 12. DESIGNATION DE DEUX DELEGUES AUPRES DU COMITE CONSULTATIF DE LA RESERVE NATURELLE DU GRAND VENTRON
--

La Réserve Naturelle reconnue en 1989 est gérée par le Parc des Ballons des Vosges. Elle concerne les communes de Felling, Kruth, Wildenstein (68), Ventron et Cornimont (88).

Ses missions : assurer un fonctionnement naturel optimum des tourbières et des forêts à caractère naturel, mettre en œuvre une gestion favorable au maintien, voire à l'amélioration de la biodiversité, assurer la quiétude du site et la préservation de la population de Grand Tétrás.

Madame le Maire fait appel aux candidatures.

3 candidatures sont enregistrées :

- ✚ En qualité de délégué titulaire : Messieurs Erick FISCHER et Olivier SARDINI ;
- ✚ En qualité de délégué suppléant : Monsieur Franck SCHUBERT.

Aucune autre candidature n'est enregistrée.

Le Conseil Municipal procède au vote à scrutin secret.

Enveloppes dans l'urne : 19 dont 1 procuration.

Résultat des votes :

- ✚ Monsieur Erick FISCHER : 5 voix ;
- ✚ Monsieur Olivier SARDINI : 14 voix ;
- ✚ Monsieur Franck SCHUBERT : 19 voix.

Après délibération, le Conseil Municipal :

-DESIGNE, auprès du Comité consultatif de la réserve naturelle du Grand Ventron :

- ✚ Monsieur Olivier SARDINI en qualité de délégué titulaire ;
- ✚ Monsieur Franck SCHUBERT en qualité de délégué suppléant.

N° 13. DESIGNATION DE DEUX DELEGUES AUPRES DU SYNDICAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU RHIN

Ce syndicat est composé de 332 communes et 2 communautés de communes et est géré par un Comité Syndical. Il existe depuis 1997.

Ses missions : assister gratuitement les collectivités membres dans leurs projets de travaux (éclairage public, planification énergétique, mobilité propre...), organiser et exercer le contrôle de la bonne exécution des contrats de concession signés avec Enedis, EDF, GRDF...

Madame le Maire fait appel aux candidatures.



Messieurs Jean-Jacques SITTER et Daniel MOSER se proposent.

Aucune autre candidature n'est enregistrée.

Le Conseil Municipal procède au vote à scrutin secret.
Enveloppes dans l'urne : 19 dont 1 procuration.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

-DESIGNE, auprès du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin, en qualité de délégués :

-  Monsieur Jean-Jacques SITTER ;
-  Monsieur Daniel MOSER

DELIB N°2020/38

N° 14. DESIGNATION DE DEUX DELEGUES AUPRES DU SYNDICAT MIXTE DES GARDES CHAMPETRES INTERCOMMUNAU (BRIGADE VERTE)

Plus communément appelé « Brigade Verte », le syndicat des gardes champêtres intercommunaux est un organisme de fonction territoriale au service du Conseil Départemental et des 328 communes adhérentes, et ce depuis 1989. Les gardes champêtres sont une police de proximité et interviennent dans plusieurs domaines (infractions de la route, dépôts de déchets, pollution, brulage de végétaux, chasse, forêt, prise en charge des animaux sauvages...).

Madame le Maire fait appel aux candidatures.



Messieurs Frédéric GRUNENWALD et Franck SCHUBERT se proposent respectivement en qualité de délégué titulaire et délégué suppléant.

Aucune autre candidature n'est enregistrée.

Le Conseil Municipal procède au vote à scrutin secret.
Enveloppes dans l'urne : 19 dont 1 procuration.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

-DESIGNE, auprès du Syndicat Mixte des gardes-champêtres intercommunaux :

-  Monsieur Frédéric GRUNENWALD en qualité de délégué titulaire ;
-  Monsieur Franck SCHUBERT en qualité de délégué suppléant.

DELIB N°2020/39

N° 15. DESIGNATION DE DEUX DELEGUES AUPRES DU SYNDICAT MIXTE THUR AMONT

Ce syndicat créé en 1999 réalise pour le compte de ses communes membres les travaux d'intérêt général pour l'aménagement de la Thur et la prévention des inondations. Il gère les cours d'eau non domaniaux et est constitué des communautés de communes de Saint-Amarin et Thann-Cernay, du Conseil Départemental du Haut-Rhin et des communes du bassin versant de la Thur Amont dont

Fellingering. Il est administré par un comité syndical.

Madame le Maire fait appel aux candidatures.

Messieurs Frédéric GRUNENWALD et Franck SCHUBERT se proposent respectivement en qualité de délégué titulaire et délégué suppléant.

Aucune autre candidature n'est enregistrée.

Le Conseil Municipal procède au vote à scrutin secret.

Enveloppes dans l'urne : 19 dont 1 procuration.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

-DESIGNE, auprès du Syndicat Mixte des gardes-champêtres intercommunaux :

✚ Monsieur Frédéric GRUNENWALD en qualité de délégué titulaire ;

✚ Monsieur Franck SCHUBERT en qualité de délégué suppléant.

DELIB N°2020/40

N° 16. DESIGNATION D'UN DELEGUE AUPRES DE DOMIAL-GROUPE ACTION LOGEMENT

DOMIAL est un bailleur social dont l'agence la plus proche est située à Thann.

Deux groupes de logements DOMIAL sont implantés sur Fellingering : rue de l'Eglise et Grand'Rue, en face du cimetière.

Le délégué auprès de Domial est convié aux commissions d'attributions des logements et sert de relais avec la commune.

Madame le Maire fait appel aux candidatures. Madame Doris JAEGGY, Adjointe déléguée, se propose. Aucune autre candidature n'est enregistrée. Il est procédé à un vote à main levée.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

-DESIGNE, en tant que représentante auprès du groupe DOMIAL :

✚ Madame Doris JAEGGY.

DELIB N°2020/41

N° 17. DESIGNATION D'UN DELEGUE AUPRES DE L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT ET D'URBANISME DU HAUT-RHIN (ADAUHR)

L'ADAUHR a pour mission d'aider l'ensemble des collectivités haut-rhinoises à mettre en œuvre leurs projets dans les domaines de l'urbanisme réglementaire et opérationnel, de l'aménagement du territoire, des constructions et aménagements publics, du patrimoine bâti et de l'intelligence territoriale. 245 collectivités y adhèrent.

Il est procédé à un vote à main levée.

Après délibération, le Conseil Municipal :

-DESIGNE, en tant que représentante auprès de l'Agence Départementale d'Aménagement et d'Urbanisme du Haut-Rhin (ADAUHR) :

✚ Madame Nadine SPETZ, à 18 voix dont 1 procuration et 1 abstention.

N° 18. DESIGNATION DE DELEGUES AUPRES DU COMITE DE JUMELAGE DE DONVILLE-LES-BAINS

Le comité de jumelage a pour but principal de favoriser les échanges entre les deux communes. Né en 1985 de l'amitié des deux maires de l'époque, le jumelage a été officialisé en 2010 par la signature d'une Charte qui engage les deux communes « à consolider et développer les liens d'amitié et de fraternité qui se sont noués depuis 1984 entre nos concitoyens, à promouvoir et encourager toute action qui permette aux habitants de nos communes de nouer des liens dans les domaines de la vie sociale, scolaire, culturelle et sportive, en favorisant la compréhension entre les populations dans le respect des us et coutumes de chacun . »





Tous les deux ans, les communes se retrouvent tantôt à Fellingring, tantôt à Donville : la visite des Donvillais à Fellingring était normalement prévue cette année pendant le week-end de l'Ascension mais elle a été reportée à l'année prochaine.

Le comité de Jumelage est présidé par Madame Chantal KUBLER.

Il est procédé à un vote à main levée.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

-DESIGNE, les délégués suivants auprès du Comité de Jumelage de Donville-les Bains :

-  Madame Esther SZTAJNERT ;
-  Madame Marie-France LUTHRINGER ;
-  Madame Cosmina HOFFER ;
-  Monsieur Roger SPERISSEN.

DELIB N°2020/43

N° 19. DESIGNATION D'UN DELEGUE AUPRES DE L'ASSOCIATION POUR LE RAYONNEMENT DE L'ORGUE ET DE L'EGLISE DE FELLERING (AROSA)

Madame le Maire rappelle que l'AROSA est présidée par Monsieur Michel DIBLING.

Il est procédé à un vote à main levée.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

-DESIGNE, en tant que déléguée auprès de l'Association pour le Rayonnement de l'Orgue et de l'Eglise de Fellingring (AROSA) :

-  Madame Cosmina HOFFER.

DELIB N°2020/44

N° 20. DESIGNATION D'UN DELEGUE AUPRES DU CONSEIL DE FABRIQUE DE FELLERING

Madame le Maire rappelle que le Conseil de Fabrique est présidé par Monsieur Michel NUSSBAUM.

Il est procédé à un vote à main levée.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

-DESIGNE, en tant que déléguée auprès du Conseil de Fabrique de Fellingring :

-  Madame Cosmina HOFFER.

DELIB N°2020/45

N° 21. DESIGNATION D'UN REFERENT CLIMAT AUPRES DU PAYS THUR DOLLER

Le Pays Thur Doller réunit les cantons de Cernay, Masevaux, St-Amarin et Thann, soit 46 communes. Le conseil de développement se compose de 23 élus communautaires et est chargé de la mise en œuvre de la Charte du Pays qui regroupe plusieurs domaines d'actions dont le climat.

Il est procédé à un vote à main levée.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

-DESIGNE en tant que référent climat auprès du Pays Thur Doller :

 Madame Arlette LUTTENBACHER.

DELIB N°2020/46

N° 22. DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT DEFENSE

Le correspondant défense (Ministère des Armées) remplit une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense. Il est l'acteur de la diffusion de l'esprit de défense dans les communes et l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région. Il s'exprime sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

En tant qu'élu local, il peut mener des actions de proximité efficaces. Au sein de chaque conseil municipal, est désigné un interlocuteur privilégié des administrés et des autorités civiles et militaires du département et de la région sur les questions de défense.

Il est procédé à un vote à main levée.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

-DESIGNE, en tant que correspondant défense :

 Monsieur Roger SPERISSEN.




DELIB N°2020/47

N° 23. DESIGNATION DE MEMBRES AU SEIN DE LA COMMISSION DECORATION DU VILLAGE

Madame Doris JAEGGY, Adjointe au Maire déléguée, explique que cette commission confectionne des éléments de décoration pour embellir le village notamment pendant les périodes de Pâques et de Noël. Ces décorations sont principalement installées au niveau de la mairie, de l'école et du foyer communal.



Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

-DESIGNE, les membres suivants auprès de la commission décoration du village :

-  Madame Virginie QUIRIN ;
-  Madame Marie-France LUTHRINGER ;
-  Madame Cécile STEMPFEL.

N° 24. DIVERS ET COMMUNICATION

1. Deux dates de réunion sont fixées :

-  Prochaine commission réunie : vendredi 26 juin 2020 à 20h ;
-  Prochaine séance du Conseil Municipal : vendredi 10 juillet 2020 à 20h

D'une manière générale, il est précisé qu'un mail de rappel est envoyé à tous les conseillers municipaux quelques jours avant chaque commission. De même, dans les jours qui suivent une séance, les conseillers municipaux éventuellement absents sont prévenus par mail en cas de réunion fixée par le Conseil Municipal.

2. Suite à plusieurs demandes, il a été convenu que :

- + Chaque compte-rendu de séance sera envoyé par mail à tous les conseillers municipaux dans les jours qui suivent la séance. Il est rappelé que le compte-rendu de séance reprend uniquement les décisions prises par le Conseil Municipal et non les éventuels débats qui pourraient avoir lieu ;
- + Un livret reprenant les informations importantes de la commune (population, dernier budget voté, parcelles forestières...) sera prochainement réalisé et distribué à chaque conseiller municipal.

Plus aucune question n'étant posée, Madame le Maire remercie les membres présents et lève la séance à 23h20.

Secrétaire de séance
Madame Nadia BRUNN